

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT, DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et

se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 8
 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à			
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 16 Mars 1876

DECLARATION
 lue dans les deux Chambres au nom
 du Conseil des ministres.

Messieurs les Sénateurs,
 Messieurs les Députés,

Choisis par M. le Président de la République pour exercer, en son nom, les pouvoirs que la Constitution lui confère, nous avons attendu votre organisation définitive pour entrer en communication avec vous.

Au milieu de notre nation calme et laborieuse un grand événement vient de s'accomplir.

Le gouvernement républicain était fondé avec les garanties de force et de durée que donnent les lois constitutionnelles; le président de la République était nommé; ses devoirs et ses droits étaient définis; mais les deux grandes Assemblées qui forment avec lui l'ensemble des pouvoirs publics manquaient encore à notre organisation politique.

Expression de la souveraineté nationale, le suffrage universel, sous des formes et dans des conditions diverses, mais toujours avec une égale autorité, a sanctionné par ses votes comme par les déclarations de principes des candidats préférés, les grands résultats constitutionnels, qu'après cinq années de patriotiques efforts, la dernière assemblée a laissés après elle. Le pouvoir ne peut avoir une plus haute origine dans nos sociétés humaines, et il nous est permis de vous dire que jamais gouvernement ne fut plus légitimement établi.

Dans sa proclamation du 13 janvier, M. le Président de la République traçait ainsi le programme des travaux que nous aurons à accomplir avec vous :

« Nous devons appliquer, ensemble avec sincérité les lois constitutionnelles, dont j'ai seul le droit, jusqu'en 1880, de provoquer la révision. Après tant d'agitations, de déchirements et de malheurs, le repos est nécessaire à notre pays, et je pense que nos institutions ne doivent pas être révisées avant d'avoir été loyalement pratiquées. »

Ces sages paroles, Messieurs, seront notre règle constante. De la pratique loyale des lois constitutionnelles dépendent le repos la grandeur, l'avenir de notre pays. Nous serons fidèles à l'esprit à la fois libéral et conservateur qui les anime dans les rapports que nous aurons avec vous, dans la préparation des lois que nous présenterons, dans chacun de nos actes, et nous

exigerons que nos subordonnés, à tous les degrés, y soient fidèles comme nous. Il n'est pas de pire condition pour un gouvernement que d'admettre des détracteurs parmi les agents qui ont mission de le servir.

Rapprochés des populations, ils peuvent leur faire comprendre et apprécier le régime sous lequel elles vivent; ils seconderont nos vues en leur disant que la République telle qu'elle est sortie des votes de l'Assemblée nationale, donne au pouvoir sa plus grande force, parce qu'il est exercé au nom et dans l'intérêt de tous; qu'elle a besoin plus que tout autre forme de gouvernement de s'appuyer sur les saintes lois de la religion, de la morale et de la famille, sur la propriété inviolable et respectée, sur le travail encouragé et honoré, et qu'enfin elle répugnera à ces aventures guerrières dans lesquelles les gouvernements ont trop souvent engagé l'honneur et la fortune des nations.

Nous vous exposerons l'état du pays avec les détails convenables en vous présentant les lois sur lesquelles nous comptons appeler vos délibérations.

La loi de finance pour 1876 vous sera apportée sans retard; elle contiendra un tableau détaillé de notre situation financière; qu'il nous suffise de vous dire que le budget sera présenté en équilibre, sous une forme très simple, sans aggravation de taxes, sans demander aucun sacrifice nouveau aux contribuables, tout en assurant, dans les termes des traités passés avec la Banque de France, le remboursement de la dette que l'État a contractée vis-à-vis de ce grand établissement.

Nos relations avec les puissances étrangères n'ont rien perdu de leur caractère amical et pacifique. La France s'est associée aux efforts tentés pour apaiser les troubles qui agitent les provinces occidentales de la Turquie d'Europe, et nous conservons l'espoir que l'accord des grandes puissances, affirmant ensemble le respect des traités et leur attachement pour la paix, portera ses fruits.

Aucune puissance n'a plus souffert que nous de la guerre civile qui désolait l'Espagne; aucune ne pouvait en envisager la fin avec une satisfaction plus vive et plus sincère.

Cet apaisement des esprits aux deux extrémités de l'Europe, cet ardent désir de paix, dont tous les peuples comme tous les gouvernements se montrent animés, favoriseront les négociations commerciales auxquelles le gouvernement se prépare.

L'expiration très-prochaine des traités de commerce et de navigation qui nous lient aux autres puissances appelle les pouvoirs publics à fixer de nouveau le régime économique auquel

seront désormais soumises nos relations commerciales avec l'étranger.

Cette question si grave pour la préservation du travail national et le développement de la richesse publique, commande toute notre sollicitude.

Nous nous appliquerons à la résoudre de concert avec vous en nous efforçant d'épargner à nos industries les perturbations inévitables des remaniements de tarif, et en persévérant dans la politique de sage liberté commerciale, sous l'égide de laquelle nos transactions avec l'étranger ont pris une si large et si féconde expansion.

La reconstitution de notre état militaire s'opère peu à peu conformément aux principes adoptés par l'Assemblée nationale et dans la mesure des ressources disponibles du Trésor. Vous aurez à déterminer les règles qui doivent être appliquées à l'administration de l'armée et au service d'état-major. Des projets de lois spéciaux qui n'ont pu être examinés par la dernière Assemblée, seront soumis à vos délibérations.

Les réductions que le budget de la marine a dû subir à la suite de la guerre, ont eu pour résultat inévitable d'amener dans le matériel de la flotte et dans les approvisionnements de nos arsenaux une dépréciation et un appauvrissement qui ne saurait se prolonger sans péril.

D'un autre côté, les transformations successives des constructions navales ont déterminé toutes les puissances maritimes à s'imposer des charges nouvelles. La France est obligée d'entrer à son tour dans cette voie et d'y marcher avec autant de résolution que de prudence. Déjà le budget de 1877 tient compte de ces nécessités si vivement senties.

Le gouvernement s'efforcera à l'avenir, comme par le passé, de donner une sage impulsion à l'exécution des travaux publics. Il pressera l'exécution des lois que l'Assemblée nationale a votées avant de se séparer.

Deux questions ont pris dans ces derniers temps, vous le savez, un caractère politique : l'une concerne la collation des grades dans l'enseignement supérieur, l'autre tient à la composition des municipalités; nous vous en proposons la solution en cherchant à concilier d'importantes libertés, justement réclamées, avec les droits de l'État et les prérogatives nécessaires du pouvoir exécutif.

Nous n'abandonons pas sans émotion, Messieurs, cette première session de la République constitutionnelle. nous prévoyons les difficultés qu'elle peut offrir, nous osons espérer qu'elles seront aplanies par votre confiance dans la haute et loyale sagesse du Président, par l'accord constant des deux Chambres, et par notre désir

commun et passionné de voir la France se relever et grandir par la liberté, l'ordre et la paix.

Versailles, le 14 mars 1876.

Le Président du Conseil,
 J. DUFAURE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 mars.

M. Jules Grévy a été élu président par 462 voix sur 468 votants.

Ont été élus vice-présidents : MM. le comte de Durfort de Civrac (pour la droite), 378 voix; M. Bethmont, 349; M. Rameau, 339; M. Lepère, 335.

Les questeurs élus sont MM. Gailly, par 413 voix; Denfert-Rochereau, par 300. le premier pour le centre gauche, le second pour la gauche. La troisième place a été disputée par MM. Gent, 195 voix; Faye, 174; de Tillancourt, 128. Aucun des trois candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, qui était de 221 voix, il sera procédé à un scrutin de ballottage.

Il y aura également un scrutin de ballottage pour élire un secrétaire, l'Assemblée n'en ayant élu que sept. Ce sont MM. Lamy, Chiris, Sadi Carnot, Savary, Rouvier, prince de Léon, Clémenceau, MM. Lamy et Sadi Carnot appartiennent à la gauche modérée, Savary et Chiris au centre gauche, Rouvier et Clémenceau à l'Union républicaine. M. le prince de Léon siège à droite.

Il est à peine besoin d'ajouter que la majorité appartient incontestablement aux gauches dans la chambre des députés.

Il est procédé au scrutin pour la nomination d'un troisième questeur.

M. Faye, républicain modéré, ayant obtenu 236 voix, et M. Gent, membre de l'extrême gauche 195, sur 429 suffrages exprimés, M. Faye est proclamé questeur.

Après cette élection, M. Jules Grévy prononce une allocution.

M. le duc Decazes donne ensuite lecture de la déclaration du gouvernement.

M. Léon Say, ministre des finances, dépose le projet relatif au budget de 1877, et, après quelques validations d'élections, l'Assemblée procède au scrutin pour la nomination d'un secrétaire.

Sur 377 suffrages exprimés, ont obtenu :

MM. Arthur Legrand, bonapartiste, 179 voix
 Duc d'Harcourt, constituant... 157

Pierre Legrand, républicain... 31

Aucun candidat n'a obtenu la majorité.

Jusqu'ici les bonapartistes ont été exclus du bureau qui comprend, cependant, un président, quatre vice-présidents, trois questeurs, huit secrétaires. On saura demain si on leur accorde le huitième secrétaire. Voilà leur influence et leur importance dans l'Assemblée issue du suffrage universel.

Séance du 14 mars.

M. Grévy remercie la Chambre de son élection à la présidence. Il dit que cette nouvelle marque de sympathie lui donne la force et l'appui nécessaires pour surmonter les difficultés de sa tâche. Nous avons, dit-il, une grande mission, celle d'inaugurer la constitution nouvelle. Nous avons à prouver que la république est un gouvernement d'ordre, de liberté et de paix. (Applaudissements). Le premier devoir de ce gouvernement est le maintien d'un

accord parfait entre les grands pouvoirs de l'Etat. Nous le maintiendrons par la modération, la sagesse, par toutes les concessions compatibles avec l'intérêt supérieur de la République. Je suis assuré de rencontrer chez tous les membres de cette Assemblée un égal dévouement et une égale sollicitude pour l'exécution de la Constitution. J'espère voir enfin, grâce à vos efforts, la France en possession d'un gouvernement auquel pendant cinq ans elle s'est attachée avec tant de constance.

Après la lecture du programme ministériel, lequel a été accueilli très favorablement, le ministre des finances a déposé différents projets, notamment le budget de 1877. Ces projets ont été renvoyés à la commission du budget.

La Chambre a continué ensuite la validation des élections non contestées. Différentes élections ont été validées. Celle de M. Autan a donné lieu à un incident. Sur une protestation faite à la dernière heure, et malgré le rapport qui concluait à la validation immédiate; la validation a été ajournée.

M. le président a donné lecture d'une lettre de M. Louis Blanc, qui opte pour la 5^e circonscription de la Seine.

Le scrutin pour l'élection d'un secrétaire n'a donné aucun résultat. La majorité était de 189. M. Arthur Legrand a obtenu 179 voix, M. d'Harcourt, 157.

La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 13 mars 1876.

Voici quelques détails sur la nomination du bureau, que nous avons annoncé par dépêche avant-hier.

Pour le fauteuil présidentiel, il n'y avait, nulle compétition; le résultat était connu d'avance, et à peine avons-nous besoin de dire que M. le duc d'Audiffret-Pasquier, a rallié la presque totalité des suffrages. Notons toutefois que, sur 274 votants, il n'a pas eu au delà de 203 voix; le reste — royalistes et bonapartistes — se partage en 47 bulletins blancs et une vingtaine de voix dispersées sur les noms de MM. Gauthier de Rumilly, de Ladmirault, Daru, etc.

C'est sur les autres élections que s'est engagée la lutte entre la droite et la gauche. Les quatre vice-présidents sont d'abord MM. Martel et Duclerc, qui ont été, on le peut dire, les élus de la Chambre entière; puis MM. Ladmirault et de Kerdrel. M. Jules Simon, n'est venu, avec 129 voix, que le cinquième.

Cinq secrétaires seulement ont été élus: MM. de Saint-Vallier, Scheurer-Kestner, Lacave-Laplagne, de Rainville et Vandier. M. Joubert, qui arrivait le sixième avec 123 suffrages, n'a pu passer, faute d'une voix.

Quant aux questeurs, MM. Baze, Toupet des Vignes et le général d'Aurelles de Paladine sont les trois élus.

L'opinion à peu près générale est que ces scrutins établissent que la majorité appartient aux droites dans le Sénat.

Paris, 14 mars, 9 h. s.

Sénat. — M. Colomet a été élu secrétaire par 431 voix contre 126 données à M. Foubert.

La lecture de la déclaration ministérielle a été accueillie au Sénat par de nombreux applaudissements, mais qui portaient plus de la gauche que de la droite.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Les rouchéristes triomphent bruyamment des succès électoraux qu'ils viennent d'obtenir en Corse. La joie qu'ils éprouvent les rend magnanimes; ils pardonnent à DEMI à la ville d'Ajaccio d'avoir donné un nombre considérable de voix au prince Napoléon et lui indiquent à quelles conditions on lui pardonnera tout à fait:

« La ville d'Ajaccio, dit une proclamation en gros caractères que publie l'Aigle, si fidèle aux traditions sacrées qui l'attachent à la dynastie impériale, a, dans une heure d'oubli, failli à des devoirs qui lui sont chers; c'était en faveur d'un Bonaparte, et SA FAUTE EN EST EXCUSÉE A DEMI. Mais cette faute, qu'elle a noblement réparée, il faut qu'elle se souvienne de l'avoir commise, afin de n'y plus retomber. Berceau de l'empire, il faut qu'Ajaccio reste la capitale du parti impérialiste, la forteresse du droit national. Il faut que, lorsque la France rentrera dans ce droit, dont la folie et l'émeute l'ont détournée pour un peu de temps, Ajaccio puisse dire à la France: « C'est moi qui t'y ai ramenée; » il faut qu'Ajaccio soit comme la « ville sainte » où a pris refuge l'empire persécuté; il faut que l'Empire n'ait pas cessé un seul instant de vivre dans le cœur des Ajacciens quand il reparaitra sur le monde. »

La ville d'Ajaccio est loin, on doit le comprendre, de pouvoir espérer son pardon, puisqu'il ne lui sera accordé définitivement que le jour où elle aura « ramené » l'empire. C'est lui imposer quelque chose qui rappelle trop les travaux d'Hercule.

En revanche, la proclamation rouchériste se montre pleine de tendresse pour les Ajacciens ruraux:

« Corses de l'arrondissement d'Ajaccio: Soyez fiers de la victoire que vous venez de remporter pour le PRINCE IMPÉRIAL. Vous en gagnerez d'autres encore. Mais celle-ci restera LA PLUS BELLE ET LA PLUS GRANDE, non pas seulement parce qu'elle aura été la plus disputée, non pas seulement parce que vous l'avez remportée sur tous nos adversaires réunis, mais parce que, entre ces adversaires, il y en avait un qu'il vous en coûtait de vaincre, et que cependant vous l'avez vaincu!

» N'ayant point été vaincus par ceux-là, vous ne serez jamais vaincus par les autres, etc. »

Le Patriote, organe du jérômisme, se montre naturellement fort mécontent; il s'en prend à tout le monde de la défaite de son prince.

- Au prince impérial;
- A l'attitude du clergé;
- Aux mauvaises dispositions des « cléricaux, » qui n'ont pas voulu croire que le prince Jérôme fit maigre le vendredi;
- Aux républicains de la Corse;
- A la pression politique;
- A la pression morale du clergé;
- A la corruption électorale;
- Aux séductions administratives et autres (le Patriote parle de « vin cuvé »);
- A la fraude, etc.

Quatre colonnes du Patriote sont consacrées à développer toutes ces causes vraies ou fausses de la défaite du prince Napoléon.

Dans son exaspération, le Patriote va jusqu'à menacer le clergé insulaire d'un schisme; il rappelle l'exemple des vieux catholiques!

Il va sans dire que la feuille jérômiste accable les rouchéristes sous les flots orageux des épithètes les plus violentes qu'elle a pu trouver.

Ses adversaires n'ont eu NI PEUR, NI RESPECT D'EUX-MÊMES.

Le Patriote les livre « au jugement de leurs consciences. » Ce sera un châtiement bien insuffisant, on en conviendra, puisque, si on en croit le Patriote, ceux contre lesquels il s'élève n'ont pas de conscience.

Quant à la ville d'Ajaccio, elle est toujours, suivant le Patriote, plongée dans la stupeur, dans la douleur la plus amère, dans la conservation la plus profonde.

Qu'on en juge: le Patriote a entendu: « Des hommes, fous de colère, s'écrier: « Ah! les malheureux, ils ont déshonoré notre pays! »

Il a « vu des femmes descendre l'escalier « les yeux rouges de larmes et s'écriant: »

« Ah! LES TRAITRES! ILS ONT IMMOLÉ NOTRE PRINCE POUR UN AUVERGNAT. »

On ne saurait, en effet, rien imaginer qui soit plus lamentable: un Auvergnat! Le prince Napoléon, le neveu du GRAND empereur, le gendre de Victor-Emmanuel, sacrifié à un Auvergnat.

Moniteur universel.

Les journaux bonapartistes annonçant que les députés de l'appel au peuple ont résolu de ne point se constituer en ce moment en un groupe séparé.

La raison en est fort simple; nos confrères avaient annoncé que les députés bonapartistes étaient au nombre de 110; or, il se trouve que la parti impérialiste ne comprend à la Chambre que 83 membres, et encore parmi ceux-ci s'en trouve-t-il une quinzaine qui ne veulent point entrer dans un groupe parlementaire qui prendrait pour devise: l'Appel au peuple. De là, le retard apporté à la formation d'un groupe séparé.

Les bonapartistes ne sont donc pas désireux de se compter en ce moment, et, après avoir chanté si haut leur triomphe, ils craignent de laisser voir l'infériorité de leur nombre et le peu d'importance qu'il aurait au Parlement, en tant que parti.

Soir.

La nomination de M. de Marcère aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur est officielle. Ce choix est conforme à l'esprit qui a inspiré la combinaison ministérielle du 9 mars, M. de Marcère est une des lumières du centre gauche, un des candidats perpétuels de ce groupe. M. Thiers lui a

témoigné, dans l'ancienne Assemblée, une estime, une affection toute particulière.

Au surplus M. de Marcère a toujours partagé la fortune de M. Ricard, et si le suffrage universel lui a été plus propice qu'à l'ancien député des Deux-Sèvres, l'équilibre est tout à fait rétabli entre eux, maintenant que M. Ricard est ministre, tandis que M. de Marcère arrive tout simplement à la sous-secrétairerie.

M. de Marcère a donné une preuve de ses talents dans un remarquable rapport sur les conseils généraux. Il a été en outre associé à M. Ricard, ce qui était inévitable, dans la rédaction du rapport sur la loi électorale.

La nomination de M. de Marcère complète la triomphe du centre gauche; elle n'élargit pas toutefois le cercle d'action du ministère au sein de la Chambre, encore moins au sein du Sénat.

Journal de Paris.

Etrangers à tout parti-pris d'approbation ou d'opposition systématique, nous attendrons les actes du nouveau ministère pour le louer ou pour le blâmer. Nous n'avons contre le nouveau cabinet d'autre parti-pris que celui de l'impartialité, et, comme la tournure particulière de notre esprit nous porte plutôt à louer qu'à blâmer, nous souhaitons très sincèrement que le cabinet nous fournisse le plus souvent possible l'occasion d'approuver ses actes.

Si nous ne sommes pas les adversaires du cabinet, nous ne sommes pas davantage les détracteurs systématiques du centre gauche. Nous tenons compte des efforts que ce groupe politique paraît vouloir tenter pour conserver son existence propre et pour éviter de se confondre avec la gauche. Ainsi nous sommes heureux d'apprendre que les députés et les sénateurs qui ont fait partie de l'ancien centre gauche ou qui appartiennent à la nuance que l'ancien centre gauche représentait, ont pris la résolution de maintenir à ce groupe politique, tant au Sénat qu'à la Chambre des députés, une existence indépendante. Les députés et les sénateurs appartenant à la nuance du centre gauche se sont constitués en deux réunions séparées. On a même agité, dans la réunion des sénateurs centre gauche, la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'interdire aux membres de la réunion le droit de faire partie d'autres groupes politiques. La question n'a pas été résolue, mais si elle était tranchée dans le sens de l'affirmative, elle indiquerait chez les membres du centre gauche l'idée bien arrêtée de maintenir, en l'élevant ou en la fortifiant encore, la barrière qui sépare leur groupe des autres fractions de la gauche. Nous ne pourrions qu'applaudir à cette intention présumée, de même que nous applaudirons aux efforts tentés par le centre gauche pour rester maître de la situation le plus longtemps possible, et pour éviter de laisser le pouvoir tomber aux mains de la gauche.

Informations

Voici le texte de la lettre de M. Thiers annonçant sa démission de sénateur et son option pour le mandat de député:

A Monsieur le président du Sénat à Versailles.

Paris, le 14 mars.

Monsieur le président,

Élu sénateur à Belfort, et député à Paris, je dois opter dans un délai fixé par la loi électorale.

N'ayant pu renoncer au mandat de Paris, que je représente depuis plus de quarante années, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de sénateur, et en vous l'adressant, je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien être l'interprète de mes sentiments de profond respect envers le grand corps que vous présidez et auprès duquel j'aurais été heureux de pouvoir représenter la noble cité de Belfort.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très-haute considération.

A. THIERS.

Dans son audience du 10 mars, le tribunal correctionnel de Fontenay (Vendée) a condamné M. Pugliesi-Conti, candidat à la députation, et cinq habitants d'Hermenault, à 50 francs d'amende, pour distribution d'écrits et de photographies bonapartistes. Le délit de colportage illicite était seul relevé.

Cour d'assises de la Dordogne.

Présidence de M. DE FORCADE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

L'AFFAIRE GARRIGUE.

FIN.

Appelé le 12 octobre 1875 chez Jean Garrigues, qui lui avait envoyé un exprès à Carlux, le docteur se rendit aux Michials le 13; la première personne qu'il y rencontra, ce fut Guillaume Garrigues.

Le témoin. — Il me dit que son père avait été la veille à une frèrie, on appelle cela aussi un vote; dans le nord, ils disent un pardon. — et qu'il était rentré souffrant. Je le priai de me conduire vers lui. Il déclina l'offre disant: « Mon père n'est pas malade, il s'est « pochardé ». La femme Garrigues vint à moi, et je lui adressai la même prière. Elle se borna à m'indiquer l'escalier en pierre qui menait chez son mari. Je montai.

Sur un fauteuil, Jean Garrigues était affaissé, proférant des plaintes et s'agitant à faire pitié: « Ah! que j'ai mal! » gémit-il. Le siège de la douleur était dans l'estomac et dans les intestins. Près de lui, une cruche était à terre. « J'ai une soif qui me tue! » fit-il, « j'ai bu dix litres d'eau depuis hier sans pouvoir l'apaiser. » Je prescrivis des calmants: potion au tolu, sangues pour calmer l'inflammation. En me retirant, je promis à Jean Garrigues de revenir le lendemain. Dehors, je trouvai son fils.

Nous descendîmes ensemble le sentier, moi, tenant par la bride ma bête, parce qu'il est impossible de descendre le sentier à cheval. Je dis au docteur Garrigues: « Votre père est bien bas, je ne lui en donne pas pour vingt-quatre heures: cela me paraît être un empoisonnement. » Guillaume Garrigues me répliqua qu'il était en mauvais termes avec son père, qu'ils ne se voyaient pas, qu'il craignait de se présenter à lui. Nous nous séparâmes non loin du Roc, où Guillaume Garrigues retournait.

Le lendemain, des occupations m'empêchèrent d'aller aux Michials. Le surlendemain, comme je m'appretais à m'y rendre, en m'apprit que Jean Garrigues était mort.

M. le président. — Garrigues, quelles observations avez-vous à présenter?

L'accusé. — Monsieur le président, j'ai assez étudié mon dossier pour savoir combien diffère ici la déclaration de M. Montméja quand on la compare à celle faite par lui en dernier lieu devant le magistrat instructeur. Les variations de M. Montméja ont été éclatantes. Après avoir dit une première fois ce qu'il vient de répéter ici, il a, dans une confrontation avec moi, rétracté tous les détails inexacts, que je suis, aujourd'hui, bien étonné de l'entendre reproduire. Il m'avait suffi de lui indiquer une circonstance pour rappeler ses souvenirs, c'est que la fête votive de Masclas, à laquelle avait assisté mon père, s'était tenue en septembre et que je n'avais pas pu dire, le 13 octobre, que mon père fut ivre des suites de cette fête.

Alors, le docteur Montméja se rappela qu'il ne m'avait pas vu en arrivant chez mon père, qu'il ne m'avait vu qu'en sortant, et qu'à ce moment il m'avait parlé, non pas d'un empoisonnement, non pas d'une tentative criminelle, mais de simples douleurs dont mon père souffrait à l'estomac.

Que M. Montméja se souvienne, qu'il fasse appel à sa mémoire, qu'il ne vienne pas ici me créer une situation impossible et me jeter dans une impasse. Monsieur le président, je vous supplie d'interroger encore M. le docteur Montméja.

Le docteur Garrigues répond avec chaleur, et ses phrases rapides sont ponctuées de gestes suppliants. Le corps penché en avant, les mains étendues vers le témoin, il semble attendre de M. Montméja l'arrêt qui doit décider de son destin.

M. le président adresse au docteur Montméja un regard interrogateur.

Le témoin (solennellement). — Je viens de retracer ici le tableau exact des faits; je n'ai rien à y changer.

M. le président. — Il y a eu cependant une variation dans l'instruction. Oui, il est certain qu'une fraction de la déposition première de M. Montméja a été modifiée dans une déposition ultérieure de l'information. Cette fraction de déposition portait sur ce point spécial: que trouvant au dehors le docteur Garrigues, en sortant de chez Jean Garrigues, le docteur Montméja se borna à lui signaler la gravité de l'état de son père, mais sans qu'il fût question d'empoisonnement.

L'accusé. — Monsieur le président, ce ne fut que plusieurs jours après la mort, que M. le docteur Montméja parla d'un empoisonnement. Je me rendis chez lui pour avoir des renseignements; le bruit d'un crime commençait à courir, les gendarmes exécutèrent une sorte d'enquête. M. Montméja, en me voyant alors, prononça pour la première fois le mot d'empoisonnement. Il consultait le traité de Briand et Chandé qu'il avait sur sa cheminée, et il me dit: « J'incline à penser qu'il y a du poison dans le cas de votre père. Est-ce vrai, cela, monsieur Montméja! »

Le témoin. — Oui, mais cela n'infirme en rien le reste.

M. le président. — Témoin, êtes-vous absolument certain de vos affirmations? Guillaume Garrigues était-il présent à votre arrivée aux Michials, le 13 octobre. A-t-il ensuite refusé de voir son père?

Le témoin. — Oui, monsieur.
L'accusé, avec exaltation. — Je nie, je nie.. Comment ! on m'aurait dit que mon père était à l'agonie et j'aurais... Moi ! moi ! Mais je serais donc un monstre. (Long mouvement).
Le témoin levant le bras. — Je jure que j'ai dit la vérité.
L'accusé exécutant le même geste. — Et moi, je jure, que la vérité est de mon côté !
M. le président. — Vous n'avez pas à faire ici de serment, Garrigues. Entre votre parole et celle du respectable docteur Montméja, le jury décidera.
L'accusé d'une voix stridente. — J'ai le droit de protester, oui, j'ai ce droit, et j'en use, monsieur le président... Monsieur le président, messieurs les jurés, je proteste de toutes mes forces !
Il est six heures. La première série des témoins est épuisée !
L'audience est renvoyée à demain.

Les audiences, des 7, 8, 9, 10, sont remplies par l'audition des cent deux témoins, cités dans cette affaire.
Le réquisitoire de M. de Gabrieli, prononcé à l'audience du 11, ne modifie en rien l'accusation primitive; il soutient qu'il y a trois coupables, que la mère a elle-même administré le poison à son mari, que son fils lui aurait donné les substances toxiques, et qu'enfin Issier a prêté le concours le plus actif à la femme Garrigue.
Quant aux procédés de l'instruction, l'accusé Garrigues ne saurait s'en plaindre, puisque le juge lui a laissé toute latitude pour rédiger dans le recueillement de la cellule des notes qu'il remettrait ensuite. On ne saurait dire qu'il y a eu surprise.
En terminant M. le procureur général déclare qu'il ne s'abaissera pas à discuter la question des circonstances atténuantes.
M^e Demange, défenseur de l'accusé, rappelle les paroles de celui-ci au juge d'instruction.
« Vous m'avez dit, monsieur le juge, que vous saviez mieux que moi ce qui se passait aux Michials, que vous aviez des preuves irréfragables de la culpabilité de ma mère, que celle-ci se préoccupe peu de se compromettre pourvu qu'elle sauve son menuisier... » Et alors, l'accusé faisant appel à ses souvenirs, à certains petits faits, à des propos qui lui reviennent en mémoire, rappelle toutes les circonstances qui s'appliqueraient à l'ordre d'idées ouvert par le magistrat.

C'est ainsi qu'abusé, qu'exalté par des impressions qui lui ont été communiquées Garrigues aurait accusé sa mère, alors qu'il ne faisait que suivre le juge d'instruction dans la voie qu'on lui avait ouverte. Ce n'étaient pas toujours des faits certains qui étaient ainsi livrés aux méditations de l'accusé : on lui disait par exemple que le docteur Montméja avait cru à l'empoisonnement, alors qu'il rétractait plus tard son assertion.
Nous ne suivrons pas le défenseur dans les brillants développements qu'il a donnés à sa plaidoirie. L'impression produite a été grande. Garrigues a versé d'abondantes larmes.
M^e Reynaud, défenseur de la veuve Garrigue, s'est acquitté de sa tâche.
Les dissentiments qui ont existé entre les époux Garrigues ne peuvent pas emporter à eux seuls la présomption d'un empoisonnement. La femme Garrigues n'avait aucun intérêt à faire disparaître son mari, attendu que celui-ci ne lui était pas à charge et que ce n'était pas elle qu'incombait le paiement de la pension alimentaire.

L'avocat prétend que le bouillon de janvier 1874 a été mélangé de vitriol par le vieux Garrigues lui-même. Quant à la mort du vieillard, elle ne lui paraît pas avoir été le fait d'un crime commis par un autre. Il examiné successivement l'hypothèse de la mort volontaire, et celle de la mort accidentelle. Le vieillard était depuis longtemps atteint de la monomanie de la persécution et du suicide; il a donc pu mettre à exécution ces projets de suicide en ingérant lui-même de l'arsenic.
Ou bien, si l'on abandonne son hypothèse de l'empoisonnement volontaire, le vieillard a consommé pendant longtemps des médicaments arsénieux pour le traitement de son affection cutanée. M^e Reynaud s'appuie sur cette thèse scientifique que l'arsenic peut être absorbé impunément à petite dose, et que, quand l'absorption a duré longtemps, il est extrêmement dangereux d'arrêter tout à coup l'ingestion du poison.
Quant à la prétention de l'accusation d'établir l'empoisonnement criminel, elle n'est pas étayée de preuves sérieuses, suivant M. Reynaud. On n'a pas trouvé de l'arsenic dans les restes du lièvre qu'a mangé Garrigues; en outre, celui-ci était atteint de vomissements bien longtemps avant cette circonstance.

Le défenseur développe ensuite les raisons pour lesquelles il refute la qualité d'arsenic au contenu des boîtes.
En somme, le plaidoyer de M^e Reynaud a produit une très-réelle impression.
M^e Millet-Lacombe, suppléant du juge de paix de Périgueux, a défendu le menuisier Issier.
M^e Darnal dit quelques mots en faveur de la femme Garrigues. La lecture d'une lettre écrite par Garrigues à sa jeune femme produit une très-vive

émotion.
Le résumé de M. le président de Forcade ne dura pas moins de cinq heures.
Pendant que le président rappelle tous les détails de l'empoisonnement, Garrigues a l'attitude qu'il a toujours eue. Il est impassible; mais sa figure est fortement contractée.
Sa mère est affaissée pour ainsi dire sur elle-même. Elle a la tête penchée, et son visage se dissimule pendant plusieurs heures derrière son mouchoir. Son abattement est complet.
Quant à Issier, il est immobile; il paraît anéanti. Le courage semble avoir abandonné son âme.
La délibération du jury n'a pas duré moins de deux heures. Garrigues est resté impassible; sa mère et Issier sont atterrés.
La salle reste pleine et l'émotion est grande dans le public et sur le banc des accusés. On fait retirer ces derniers.
Quand ils rentrent, Garrigues a un regard farouche. Il scrute les jurés.
Son acquittement est prononcé : aucune émotion ne se manifeste sur son visage. Mais dès qu'il sait que sa mère est déclarée coupable, il s'évanouit.
La femme Garrigues n'a pas l'air de bien comprendre le verdict; elle se met à pleurer.
Elle est condamnée aux travaux forcés à perpétuité, pour le fait d'avoir servi à son mari du bouillon contenant du vitriol.
Issier est acquitté; il est tellement ravi qu'il crie : « Merci ! » au jury et se sauve en sautant.
Une dernière scène très émouvante s'est passée chez le concierge du palais; Garrigues pousse des cris entremêlés de sanglots horribles : « Qu'on me rende ma mère !... Je veux ma mère !... Il me faut ma mère ! »
Les dames accourent en grand nombre pour le voir; dehors, une foule considérable attend sa sortie. Toute la ville est à la porte du Palais.

Périgueux, 16 mars, soir.
La veuve Garrigues s'est pourvue ce matin en cassation.
Le *Courrier du Lot* à la manie des titres et des citations. Nous nous faisons un vrai plaisir de l'aider dans ses intéressantes recherches :

LE RÉGIME RÉPUBLICAIN

GLORIFIÉ RAR... ? DEVINEZ !...
A Messieurs les Membres du Gouvernement provisoire.
Février 1848.
Messieurs,
Le peuple de Paris ayant détruit par son HÉROÏSMÉ, les derniers vestiges de l'INVASION ÉTRANGÈRE, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la RÉPUBLIQUE, qu'on vient de proclamer.
SANS AUTRE AMBITION QUE CELLE DE SERVIR MON PAYS, je viens annoncer mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à LA CAUSE QU'ILS REPRÉSENTENT comme de ma sympathie pour leurs personnes.
Recevez, messieurs, l'assurance de ces sentiments.
NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.
A Messieurs les Membres du Gouvernement provisoire.
Paris, ce 26 février 1848.

Au moment même de la VICTOIRE DU PEUPLE, je me suis rendu à l'Hôtel de ville. Le devoir de tout bon citoyen est de se réunir autour du gouvernement provisoire de la RÉPUBLIQUE, et je tiens à être des premiers à le faire, heureux si mon patriotisme peut être utilement employé.
Recevez, messieurs, l'expression des sentiments de respect et de dévouement de votre concitoyen.
NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.
Londres, le 11 juin 1848.
Le peuple est libre depuis le 24 février. Il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale. RALLIONS-NOUS DONC autour de l'autel de la Patrie, sous LE DRAPEAU DE LA RÉPUBLIQUE.
NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Déclaration du 28 septembre 1848.
Après trente-trois années de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen. La RÉPUBLIQUE m'a fait ce bonheur, que la RÉPUBLIQUE reçoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement !
Par le candidat à la présidence de la République, qui dans son manifeste électoral de novembre 1848 avait écrit :

Louis-Napoléon Bonaparte à ses concitoyens.
Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.
JE NE SUIS PAS UN AMBITIEUX QUI RÊVE tantôt l'EMPIRE et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Elevé dans les pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposeront vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.
Si j'étais nommé Président, je mettrais MON HONNEUR à laisser au BOUT DE QUATRE ANS, à mon successeur, le pouvoir affermi, la LIBERTÉ INTACTE, un progrès réel accompli.

Par l'élu du 10 décembre 1848, qui, le 20 décembre suivant prononçait ce serment solennel :
EN PRÉSENCE DE DIEU ET DEVANT LE PEUPLE FRANÇAIS REPRÉSENTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, JE JURE DE RESTER FIDÈLE A LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE, UNE ET INDIVISIBLE, ET DE REMPLIR TOUS LES DEVOIRS QUE M'IMPOSE LA CONSTITUTION.

Par le Président assermenté qui, le 25 novembre 1851, sept jours avant le coup d'Etat, disait, dans la salle du Cirque, aux exposants français à l'Exposition universelle de Londres :
Comme elle pourrait être grande la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, s'il lui était permis de vaquer à ses véritables affaires et de réformer ses institutions, au lieu d'être sans cesse troublée d'un côté par les idées démagogiques, et de l'autre par les HALLUCINATIONS MONARCHIQUES !
... Avant de nous séparer, messieurs, permettez-moi de vous encourager à de nouveaux travaux. ENTREPRENEZ-LES SANS CRAINTE. NE RE-DOUTEZ PAS L'AVENIR. LA TRANQUILLITÉ SERA MAINTENUE, QUOI QU'IL ARRIVE.

Qui, le matin même du coup d'Etat, faisait placarder une proclamation où on lisait :
Proclamation du Président de la République au Peuple et à l'Armée.
Elysée, le 2 décembre 1851.
Français,
... LES HOMMES QUI ONT DÉJÀ PERDU DEUX MONARCHIES veulent me lier les mains afin de RENVERSER LA RÉPUBLIQUE; mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de MAINTENIR LA RÉPUBLIQUE...

Qui, cinq jours après, s'exprimait encore ainsi :
Proclamation du Président de la République française au Peuple français.
Elysée, le 6 décembre 1851.
Français,
... Que l'intelligente et patriotique population de Paris se persuade de plus en plus que mon unique ambition est d'assurer le repos et la prospérité de la France.

Qu'elle continue à prêter son concours à l'autorité, et bientôt le pays pourra accomplir, dans le calme, l'acte solennel qui doit inaugurer une ère nouvelle pour la RÉPUBLIQUE.
Qui, le 29 mars 1852, ouvrant au palais des Tuileries, la session législative, disait :
Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,
... CONSERVONS LA RÉPUBLIQUE; elle ne menace personne; elle peut rassurer tout le monde.

Chronique locale et méridionale.

Nous apprenons que dimanche prochain, 19 mars, le prédicateur de la station du carême prêchera, à l'issue des vêpres, à la Cathédrale, un sermon de charité, en faveur de l'œuvre de la conférence de St-Vincent de Paul.
Nous sommes heureux de l'annoncer à nos lecteurs; ils voudront donner un témoignage efficace de leur sympathie à cette œuvre si éminemment populaire, qui mérita d'être frappée par le gouvernement néfaste de l'empire.

Nous lisons dans l'*Avenir militaire* :
Un certain nombre d'officiers et de soldats carlistes, internés dans diverses villes de France, ont demandé leur incorporation dans la Légion étrangère. Le ministre de la guerre a transmis aussitôt des ordres aux généraux commandant les subdivisions de régions dans lesquelles des Espagnols internés désirent entrer au service de la France, pour que ces étrangers, une fois les

formalités d'engagements remplies, soient dirigés sans retard sur Sidi-bel-Abbès (province d'Oran), où se trouve le dépôt de la Légion étrangère.

Par décision ministérielle du 23 février 1876, l'inspection annuelle des chevaux, juments et mulets de trait de l'armée, en dépôt chez les agriculteurs, aura lieu, cette année, en même temps que le classement des chevaux mis en réquisition.
Cette époque sera ultérieurement fixée.

Le ministre de la guerre vient d'adresser à tous les préfets une circulaire pour leur rappeler qu'une nouvelle et dernière session d'examen destinée aux candidats officiers de la réserve et de l'armée territoriale doit s'ouvrir le 1^{er} août prochain. Les candidats ont jusqu'au 20 mars courant pour adresser leur demande au général commandant la subdivision dans laquelle ils ont leur résidence.

Grâce à ces derniers examens, auxquels les administrations locales ont été invitées à donner toute la publicité possible, le ministre de la guerre espère avoir bientôt sous la main un nombre suffisant d'officiers, pour compléter les cadres de l'armée territoriale.
C'est seulement lorsque les derniers résultats seront obtenus que les livrets individuels seront remis à une partie des hommes composant les classes de l'armée territoriale.

AVIS.

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Saillac, le sieur Rames, Auguste, a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 64,

SAVOIR :

4 ares 68 de friche (section F. 166),
2 ares 66 de terre (section E. 371),
1 are 54 de pré (section F. 779),
1 are 75 de pré (section F. 723),
13 ares 16 de terre (section F. 450).
moyennant la somme de mille cinq cents francs.
Saillac, le 14 mars 1876.
Le Maire.
LAFON.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du Journal du Lot).
Versailles, 15 mars, 8 h., soir.
La gauche a eu l'avantage au Sénat, dans la nomination de la commission qui est chargée de régler la question du renouvellement triennal du Sénat. Il y a dix commissaires de gauche, contre 8 de droite.

Paris, 16 mars, 9 h. 5. m. matin.
M. Ricard a été nommé hier sénateur, en remplacement de M. de Larochette, par 174 voix, contre 84.

La Chambre des députés a refusé une place quelconque dans son bureau au parti bonapartiste. M. le duc d'Harcourt a été nommé huitième secrétaire contre M. Arthur Legrand bonapartiste.
Versailles, 16 mars.

La déclaration Ministérielle est aussi bien accueillie par l'opinion publique, qu'elle l'a déjà été par les Chambres, et il y a lieu de croire que cette première impression ira en s'affermissant de plus en plus.

Bourse de Paris.

Paris, 16 mars 1876.
Rente 3 p. %..... 66.20
--- 4 1/2 p. %..... 95.25
--- 5 p. %..... 104.20

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhaa, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit : « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation

de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdan, épicier.

Recommander en cette saison rhumes et de grippe, le Sirop et la Pâte de Nafé de De-laingrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du Chocolat purgatif de Desbrière, devront vérifier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature Desbrière.

MAL DE DENTS. — L'Eau du D^r OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

COSTUMES PRINTANIERS.

Le foulard de L'Age est entre tous les tissus de soie le plus solide puisqu'il se lave. M. Le Houssel, rue Anber, 1, Paris est le seul qui

ait obtenu 5 médailles ; Demandez lui sa magnifique collection composée de plus de 1,200 échantillons, il vous l'enverra franco.

Elise de Marcols.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la Mode illustrée en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EVELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la Mode illustrée a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des

dépenses au-dessus de leur position ; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la Mode illustrée, c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE. Economie réelle. — Garanties sérieuses. Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût. Une des plus anciennes Maisons de Fabrication. Robert & Amiet. Ancien Directeur de la Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques perfectionnées. Eglises, Hôtels de Ville, etc. On demande des représentants, villes, cantons, etc.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris 45 fr. id. pour les Départements. fr.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousseaux de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

MACHINES A COUDRE

DE TOUTS LES SYSTEMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturiers et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire

à Cahors

Seule Maison vendant

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied

et à la main

Au prix de 125 francs

montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table

150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité,

Pièces de rechange et Réparations, Coupe-

Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr. Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr. Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr. DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr. Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr. Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr. Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. Art pour tous, par C. Sawagot, 43 vol. cartonnés. 390 fr. PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr. BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr. L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr. OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & Co

DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif. Dépôt dans les principales pharmacies.

FER DU D^r GIRARD

L'Académie de Médecine de Paris

a constaté, dans un exposé de ses travaux de 1872, que le Fer du D^r Girard détruit complètement la constipation et guérit en peu de temps :

La Chlorose, L'Anémie, L'Appauvrissement du sang, La perte des forces, L'Hystérie, Les Irrégularités de la menstruation.

Il fortifie les convalescents et les personnes d'un tempérament débile. Dépôt dans les principales Pharmacies.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorroides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PINOUX, dans leur Traité de Thérapeutique, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées. Dépôts à Cahors, Vinel pharmacien ; à Figeac, Houillé épicier.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE

Petit Omnibus de famille

presque tout neuf, fait à Paris,

BONNE OCCASION.

S'adresser à M. Carayon, carrossier à Cahors, boulevard Sud.

MASTIC LHOMME-LEFORT



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

ET CICATRISER LES PLAIES

DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)

Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises

et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris.

se défier des nombreuses imitations et exiger la signature de l'inventeur sur

chaque boîte. — Dépôt dans tout le département chez les principaux épiciers,

grainetiers ou quincailliers et à Cahors,

dépôt central pour le Lot : chez M. Vinel, pharm.-droguiste.

FLEURS ARTIFICIELLES.



M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes ; Feux d'artifice.